

TARIFS DES SALLES - Au 1er mars 2026

A LA SIGNATURE DU CONTRAT

Acompte de 50 % du montant encaissé lors de la signature du contrat
Si annulation de la réservation minimum 2 mois avant la location : remboursement de l'acompte
Si annulation de la réservation moins de 2 mois avant la location : remboursement de l'acompte uniquement sur justificatif et sur motif précis (décès, accident, hospitalisation, maladie) et selon appréciation du maire
Solde : 50 % du montant encaissé après l'événement
Caution : 100 % du montant de la location
Attestation d'assurance "Responsabilité civile"

Repas de classe et repas de "conscrits" : application du tarif "associations"
Kermesse ou fête des écoles : automatiquement gratuit (que ce soit école publique ou privée) MAIS n'est pas considéré comme 1ère manifestation gratuite (ex si l'APEL fait une soirée à but lucratif type TakTik, elle sera gratuite)
Théâtre : 1ère journée gratuite - 2ème journée tarif T 3 - journées suivantes au tarif T 1 x coefficient 0,3

CONDITIONS

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de l'évènement quelle que soit la date de réservation
Pour location 1 journée particuliers - associations ou entreprises HORS Beaupréau-en-Mauges : tarif de base = T 1
Pour location 1 journée particuliers ou entreprises de Beaupréau-en-Mauges : tarif T 2 = tarif de base T 1 x coefficient 0,80
Pour locations associations de Beaupréau-en-Mauges : tarif T 3 = tarif de base T 1 x coefficient 0,45
Pour journée consécutive : tarif T 4 = tarif de base T 1 x coefficient 0,30
Les réveillons du 31 décembre - quel que soit l'organisateur et son lieu de résidence - sont au tarif de base (T1) sauf pour l'Espace Capello (La Chapelle-du-Genêt) qui a un tarif spécifique
Une location gratuite dans l'année pour les associations de BeM et antennes locales pour une journée ou soirée à but lucratif (dans une salle de BeM sauf pour la salle de la Prée à Beaupréau et la salle de la Thévinère à Gesté)
L'amicale des sapeurs-pompiers dispose de la gratuité sur toutes les salles de BeM y compris la salle de la Prée et la salle de la Thévinère

ANDREZÉ	Particuliers - Associations - Entreprises de Beaupréau-en-Mauges							Particuliers - Associations - Entreprises HORS Beaupréau-en-Mauges		
	T 2 PARTICULIERS ET ENTREPRISES			Vin d'honneur sépulture	T 3 ASSOCIATIONS			T 1		
	1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur et cérémonie laïque		1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur	1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur
	T 2 (= T 1 x 0,8)	T 2 + (T 1 x 0,3)	T 2 x 0,5		T 3 (= T 1 x 0,45)	T 3 + (T 1 x 0,3)	T 3 x 0,5	T 1	T 1 + (T 1 x 0,3)	T 1 x 0,5
Espace du Prieuré										
Totalité (avec cuisine)	383	526	191		215	359	108	478	622	239
Totalité (sans cuisine)	315	434	158		177	296	89	394	513	197
Beuvron + Arondeau (avec cuisine)	288	395	144		162	270	81	359	467	180
Beuvron + Arondeau (sans cuisine)	221	304	111		124	207	62	276	359	138
Salle du Beuvron	82	112	41		46	77	23	102	133	51
Salle du Cercle	135	186	68	55	76	127	38	169	220	85
Cuisine	67	92	34		38	63	19	84	109	42
Salle omnisports	411	565	206		231	386	116	514	668	257